



INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) 2021/01/MULTIPLES PAYS

Source de financement : [Fonds Fiduciaire de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale \(CAFI\)](#)

Date de publication : 5 avril 2021

Date de soumission (1) : 31 mai 2021

Date de soumission (2) : 31 juillet 2021¹

1. Introduction

CAFI est une initiative unique qui soutient des investissements nationaux stratégiques et holistiques sur la REDD+ et le développement sobre en émissions, tout en se concentrant sur les pays d'Afrique centrale à haut couvert forestier. Son objectif est de reconnaître et préserver la valeur des forêts dans la région afin d'atténuer les changements climatiques, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

Pour rappel, dans le cadre de l'approche de travail de CAFI, le dialogue au niveau des pays se déroule en plusieurs phases :

1. Le pays partenaire développe et présente **un cadre national d'investissement** qui aborde tous les moteurs de la déforestation et la dégradation forestière
2. Après une revue du cadre national d'investissement, le Conseil d'administration (CA) de CAFI accepte de soutenir certaines réformes politiques et programmes à grande échelle
3. Le CA et le pays partenaire, représenté par une institution gouvernementale à mandat de coordination interministérielle, s'accordent, par le biais d'une **Lettre d'intention**, sur des objectifs de réforme politique et des résultats programmatiques et sur la contribution financière de CAFI si les jalons correspondants sont atteints
4. Le pays partenaire développe et met en œuvre des **programmes** pour atteindre les jalons de la Lettre d'intention, avec le soutien des organismes de mise en œuvre.

Chaque manifestation d'intérêt doit répondre aux lignes directrices fixées ce document.

2. Contexte

L'initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI) intervenant dans six pays d'Afrique Centrale (Congo, RDC, Gabon, Cameroun, RCA et Guinée Equatoriale) est une initiative unique qui catalyse un dialogue politique de haut niveau et des financements accrus pour soutenir [des réformes ambitieuses et des investissements de terrain](#) pour aider ses pays partenaires à réduire les émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts tout en réduisant la pauvreté. Aujourd'hui, avec la signature

¹ Toute soumission soumise après cette date ne sera pas examinée. Voir Partie 6 relative au Dépôt des Propositions.

de trois lettres d'intention ([RDC](#), [Gabon](#) et la [République du Congo](#)), CAFI finance les pays partenaires à mettre en œuvre des programmes qui leur permet d'atteindre et augmenter leurs ambitions pour préserver leurs forêts, réduire la pauvreté et aller vers la diversification économique.

Le déboisement à petite échelle pour l'agriculture est le principal facteur direct de perturbation des forêts dans la région, contribuant à environ 84 % de la superficie totale des forêts perdues entre 2000 et 2014. Cela comprend le défrichement pour l'agriculture de rotation (82,1 ± 1,8 %) et la conversion semi-permanente de la végétation ligneuse en terres cultivées (2,1 ± 0,5 %), qui pourraient tous deux représenter une agriculture de subsistance ou la production de cultures commerciales. Le défrichement forestier à petite échelle est probablement non mécanisé, ce qui est confirmé par la taille des défrichements individuels (la taille médiane annuelle des défrichements à petite échelle est estimée à 1,8 ha) et le manque de routes d'accès visible sur les images à très haute résolution. À l'échelle nationale, le défrichement à petite échelle pour l'agriculture est le principal facteur direct de perturbation dans tous les pays, à l'exception du Gabon. En RDC et en RCA, plus de 90 % de toutes les pertes forestières sont dues au défrichement à petite échelle pour l'agriculture rotationnelle. La conversion semi-permanente en terres cultivées est beaucoup moins courante que l'agriculture rotationnelle, le Cameroun étant le seul pays dans lequel cette conversion représente plus de 10 % de la superficie totale des forêts perturbées.²

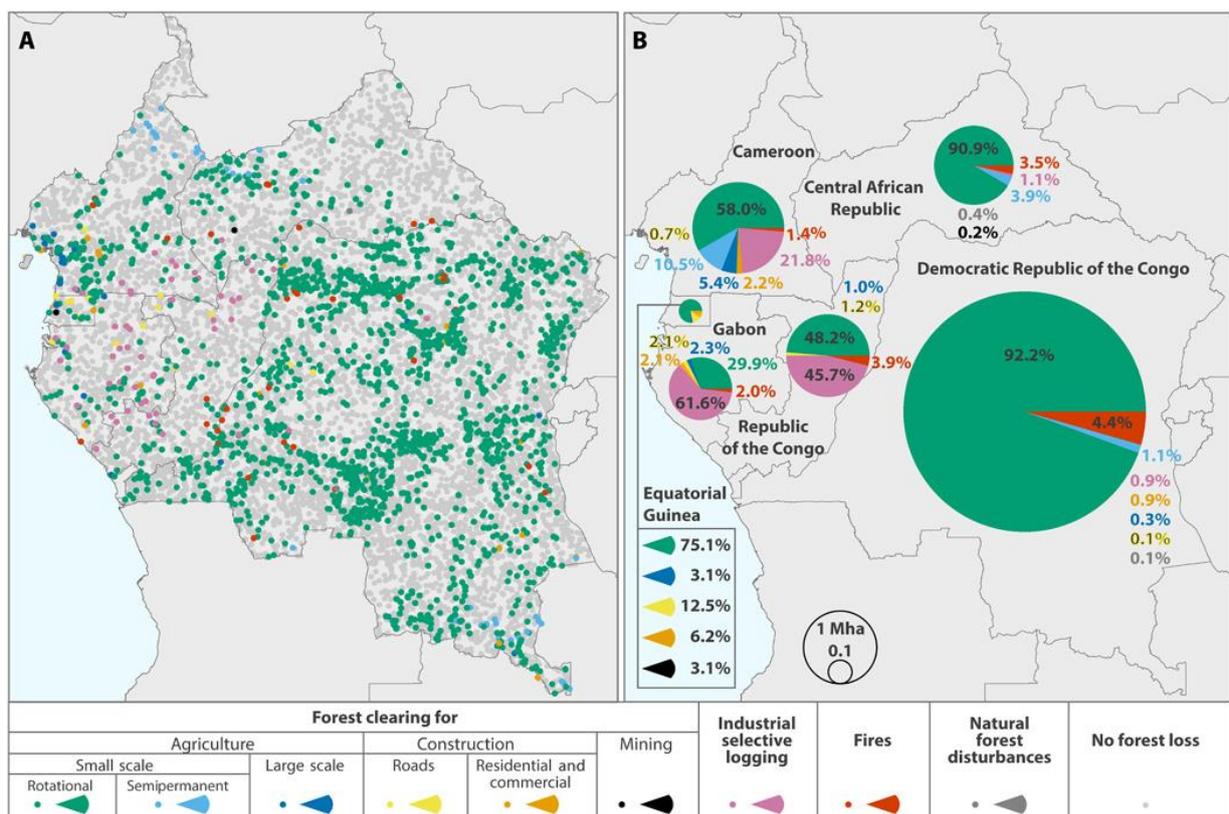


Figure 1: Facteur de perturbation de la forêt (Tyukavina et al., 2018)

Actuellement dans la région les rendements sont très bas et les techniques agricoles ne sont pas durables (épuisement du sol, déforestation). Les agriculteurs n'ont pas, ou très peu, d'accès aux

²Tyukavina et al : Congo Basin forest loss dominated by increasing smallholder clearing ; Science Advances 07 Nov 2018: Vol. 4, no. 11, eaat2993

crédits, aux intrants, aux nouvelles semences et variétés et à l'appui technique pour transitionner vers des systèmes de production plus durables.

Pour pallier aux problèmes de déforestation liés à la petite agriculture, réduire la pauvreté et appuyer les pays dans l'atteinte de leurs objectifs d'auto-suffisance alimentaire et de diversification de l'économie, CAFI entend mobiliser des financements conséquents pour appuyer le développement d'approche innovantes dans le secteur agricole en :

- Augmentant ses appuis sur des investissements opérationnels sur le terrain
- Valorisant le développement économique de la savane :
- Appuyant à la recherche
- En stimulant l'engagement du secteur privé et l'entreprenariat

CAFI cherchera à maximiser les investissements sur le terrain dans des actions à impact tangible puis à transiter vers des mécanismes de paiement sur résultats qui favorisent le maintien des bonnes pratiques tout en créant un effet levier. Pour se faire, le suivi des résultats devra être plus efficace avec des systèmes de suivi géo-localisé des résultats, potentiellement en temps quasi-réel, interactif et disponible en ligne.

Nb : Le terme d'innovation implique un changement transformationnel des pratiques dans l'optique d'une gestion plus durable, productive, résiliente avec des impacts réduits sur la déforestation.

3. Objectifs

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier **des projets opérationnels** (en appui direct aux acteurs des filières agricoles) **innovants** qui permettent **d'augmenter fortement la production agricole zéro-déforestation, de promouvoir une alimentation saine et équilibrée et d'améliorer les conditions de vie d'un grand nombre de ménages agricoles d'une manière durable, résiliente, équitable et coût-effective tout en protégeant la biodiversité et les écosystèmes forestiers.**

Les soumissionnaires qui seront retenus à l'issue de l'expression d'intérêt seront invités à développer une offre technique et financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité et un document de programme conforme aux lignes directrices du CAFI qui sera soumise à revue indépendantes. Les orientations pour l'élaboration des offres techniques et financières et les critères d'évaluations des programmes seront fournis aux opérateurs retenus.

Si les projets développés à l'issue des faisabilités sont approuvés par CAFI, ces mêmes opérateurs pourront, dans une deuxième phase, mettre en œuvre ces modèles innovants avec un financement de CAFI.

4. Priorités programmatiques et géographiques

Les opérateurs doivent privilégier les producteurs locaux (petites et moyennes exploitations) et les approches innovantes durables au sens de la productivité agricole (maintien et/ou amélioration de la fertilité des sols) avec un objectif de préservation des espaces forestiers (agriculture zéro-déforestation et modèles agro-forestiers).

Faute d'un environnement habilitant qui offre ces services, les modèles recherchés à travers ces termes de références doivent être en mesure d'offrir plusieurs services adressant un ou plusieurs des éléments suivants:

- L'approvisionnement en intrants (cela pourra notamment passer par l'appui à la mise en place de contrats d'achat avec les opérateurs existants)
- L'amélioration des itinéraires techniques (pour augmenter la productivité, favoriser la diversification des produits, promouvoir l'agroforesterie, etc.)
- L'appui aux services post-récoltes et la commercialisation
- L'appui à l'organisation des producteurs et de la filière
- L'accès aux financements et la gestion financière
- Etc.

On favorisera les approches filière qui consiste à envisager de manière globale l'ensemble de la chaîne concernant un produit, du producteur jusqu'au consommateur final et qui implique de tenir compte de l'ensemble des parties prenantes dans la filière et de leurs interactions. **Ces approches devront porter une attention particulière au contexte particulier des pays dans lesquels elles seront développés en particulier en lien avec le manque d'accès et dispositif de contrôle de la qualité des intrants, le manque de capacités en matière de services techniques d'accompagnement, les distances et le manque d'infrastructures, etc.** Une approche résiliente et adaptative est vivement conseillée pour prévenir des risques externes liées aux situations de fragilité en rapport avec les risques externes aux projets (situation sanitaire, etc.)

Les programmes devront intégrer également une dimension genre visant à promouvoir et assurer l'égalité des sexes, les droits de la femme et l'autonomisation des femmes.

De plus, des mécanismes spécifiques devront être identifiés pour (i) garantir des droits fonciers et/ou d'usage sur le long terme (ii) garantir de la préservation des forêts. Ces mécanismes pourront être identifiés lors de l'étude de faisabilité en concertation avec CAFI et/ou ses partenaires techniques et financiers intervenant dans les zones visées par les opérateurs. Par exemple, en RDC, CAFI appuie le processus de l'aménagement du territoire et finance plusieurs programmes de développement rural (PIREDD) qui vise à structurer le développement des zones concernées et planifier l'affectation et l'utilisation des terres (plans simples de gestion etc.). Dans ce cadre particulier, il sera possible de prendre en compte des garanties zero-déforestation avec l'appui des autres programmes financés par CAFI.

En matière de localisation, les activités seront principalement déployées dans les régions de savane et entre les zones forestières et les marchés urbains. On privilégiera la RDC dans les zones concernées par les programmes intégrés financés par CAFI et la République du Congo, pays pour lesquels une Lettre d'Intention a été signée incluant des engagements spécifiques sur la réduction de la déforestation liée à l'agriculture paysanne.

4. Conditions générales

4.1 Chronogramme particulier du présent AMI

Sur la base de ce qui précède le chronogramme suivant peut être donné quant à l'AMI et ses différentes étapes³ :

Étapes	Date
1. Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	5 Avril 2021
2. Date finale de soumission des premières manifestations d'intérêt	31 Mai 2021
3. Date finale de soumission des manifestations d'intérêt	31 Juillet 2021
4. Ouverture des offres	Dès réception
5. Transmission des résultats de la sélection (date indicative)	1 mois après réception

4.2 Liste des organisations éligibles

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires pourront être les agences suivantes, conformément au cadre légal de CAFI⁴:

- Les Agences du Système des Nations Unies ;
- La Banque Mondiale ;
- Les Organisations de Coopération Internationale dont : KFW, Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), Enabel, AFD, GIZ, USAID, JICA, SNV (liste non exhaustive);
- Les Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI), à but non-lucratif ou les instituts de recherche,

Nota Bene : Sur l'éligibilité des ONGI et instituts de recherche

L'éligibilité des ONGI et instituts de recherche répondant aux critères ci-dessus ne garantit pas un accès automatique au Fonds fiduciaire de CAFI. L'éligibilité doit être confirmée après évaluation fiduciaire (HACT) des candidats par le Fonds Multi-Partenarial et est conditionnée à l'acceptation de l'accord par le Conseil d'Administration de CAFI, sur la base de ladite évaluation.

CAFI encourage la constitution de consortium de capacités, notamment entre les agences elles-mêmes et avec les ONGs ainsi que les Organismes de Recherche.

4.3 Soumission des manifestations d'intérêt

Par le fait même de déposer leurs propositions, les soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance :

- Des conditions de l'appel à manifestation d'intérêt et les accepter ;
- De la nature et de l'envergure des résultats à atteindre et actions à réaliser ;
- Des conditions générales et particulières du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- Des Termes de référence de l'AMI ;
- Des Termes de référence du Fonds CAFI et de son cadre de résultat ;

Le soumissionnaire devra soumettre un formulaire rempli, protégé par un mot de passe et rédigé en français ou en anglais. Le formulaire se trouve en annexe des TDRs de cet Appel à manifestation d'Intérêt.

³ Le présent appel à expression d'intérêt prévoit deux dates pour la réception des **manifestations** : (i) le **31 mai 2021** pour une première sélection de propositions à développer en priorité et (ii) le **31 juillet 2021** pour une deuxième phase de propositions prenant en compte les premières soumissions reçues qui n'auraient pas été sélectionnées.

⁴ Voir Accord Administratif et Termes de Référence du Fonds CAFI

4.4 Critères de sélection des manifestations d'intérêt

Le Secrétariat effectuera l'évaluation et la comparaison des manifestations d'intérêt qui ont été retenues conformes sur base des rubriques suivantes (cf. partie 7 sur le formulaire à remplir par les soumissionnaires pour plus de détails) :

Domaines	100
Expérience avérée et résultats démontrés en matière d'accompagnement des agriculteurs	30
Capacités de l'agence	30
Approche de mise en œuvre	40

4.5 Accord financier

Une fois le document de programme/projet approuvé par le CA de CAFI, les entités sélectionnées concluront un accord avec l'Agent Administratif du Fonds CAFI, le Bureau MPTF des Nations Unies. Le gouvernement signera avec l'Agence de mise en œuvre le document de programme/projet CAFI.

Sur instruction du Conseil d'Administration du Fonds CAFI, l'Agent administratif du Fonds, le bureau MPTF des Nations Unies, transférera les fonds directement à l'Agence, selon le calendrier de paiement convenu dans le contrat. L'Agence applique ses propres règles et règlements de gestion financière en cohérence avec les modalités de mises en œuvre définies dans le document de programme/projet CAFI.

5. Conditions particulières pour les programmes

5.1 moyens financiers disponibles

Le montant pressenti pour la réalisation des études de faisabilités et document de programme est estimé 250 000 - 500 000 USD en fonction de l'approche de l'étude. Le montant sera à confirmer lors de la soumission et révision de l'offre technique et financière.

5.2 Durée des études

A la suite de la notification de sélection des propositions, les opérateurs seront tenus de développer des offres techniques et financières en concertation avec le SE CAFI dans un délai de 5 semaines maximum. Les durées d'exécution des études de faisabilité seront comprises entre 4 et 9 mois.

5.3 Mode opératoire

Une manifestation d'intérêt soumise par une entité ou un consortium d'entités.

CAFI évaluera la(es) soumission(s) reçu(es) sur base des critères présentés dans les TDR de l'AMI. Le CA de CAFI prendra donc une décision portant sur le choix de l'agence sur la base des avis notifiés du secrétariat CAFI. Le CA peut approuver plusieurs soumissions. L'évaluation des soumissions se fera dès leur réception par le Secrétariat de CAFI **c'est-à-dire qu'elle peut commencer avant la fin du délais.**

6. Dépôt des expressions d'intérêt

Le soumissionnaire devra envoyer sa manifestation d'intérêt (cf. formulaire à renvoyer ci-dessous) par courrier électronique à l'adresse suivante : florence.elhuyar@undp.org et secretariatcafi@gmail.com

Le présent appel à expression d'intérêt prévoit deux dates pour la réception des **manifestations**

- Au plus tard le **31 mai 2021 à 18h00 heure de Genève** pour une première sélection de propositions à développer en priorité et

- Au plus tard le **31 juillet 2021 à 18h00 heure de Genève** pour une deuxième phase de propositions prenant en compte les premières soumissions reçues

Les soumissions devront être protégées par un mot de passe avec les mentions suivantes :

Objet : Soumission CAFI, pour l'AMI 2021/01/multi pays

A l'attention du Secrétariat du Fonds CAFI

7. Formulaire à remplir par les soumissionnaires

Nom de l'agence ou du consortium (en indiquant le chef de file)	
Personne contact et coordonnées	
1. Expérience de l'opérateur/du consortium d'opérateurs	
<p>Pour justifier de leur expériences et résultats atteints, les opérateurs sont invités à présenter une liste des programmes et des initiatives qu'ils ont développés en lien avec l'appui au développement agricole aux producteurs en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nom de l'initiative, localisation géographique et durée - Le montant du financement et les sources de financement, - Une brève description du programme incluant l'échelle et les approches innovantes promues - Les résultats atteints notamment, mais non uniquement, en termes : <ul style="list-style-type: none"> • D'échelle : nombres de bénéficiaires y inclus le % de femmes et de bénéficiaires autochtones, le nombres d'emploi créés, etc. • D'amélioration de la productivité et/ou de diversification des productions (% de productivité agricole améliorées, amélioration des revenus des bénéficiaires, diversification des productions etc.), • De création de coopératives, plateformes et autres mécanismes de coopérations • Financier : pourcentage de re-paiement des prêts dans le cas où les projets y ont recours, de mobilisation de co-financements additionnels, etc. • Autres. 	
Capacités de l'opérateur/du consortium d'opérateurs	
<i>Nom de l'agence – chef de file</i>	
Montant du portefeuille et nombre de programmes gérés par l'opérateur sur ces 5 dernières années	
Capacités techniques en interne à l'agence (nombre d'employés et domaines d'expertise)	
Présence dans le Bassin du Congo et nombre de personnels (management, programmation, opération) de l'agence	
Description des capacités et des procédures pour le recrutement d'agences locales d'exécution/personnel afin de contribuer à la maîtrise d'œuvre des projets	
Description des capacités de l'agence à gérer avec souplesse, rigueur et efficacité ses	

<p>propres procédures en mise en œuvre des projets (exemples de projets, existence de manuel de procédures pour la gestion des activités en interne et le recrutement de firmes externes, etc.)</p> <p><i>Pour les ONGI et instituts de recherche : fournir les éléments de preuve de leurs capacités fiduciaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Manuel d'opérations au siège et dans des projets gérés depuis moins de 5 ans ;</i> - <i>Leurs audits externes des 3 dernières années ;</i> <p><i>Renseigner ci-contre l'existence d'un service comptable et de passation de marchés au siège susceptible d'apporter un appui et encadrement dans la gestion des projets de terrain</i></p>	
<p>Nom de l'agence partenaire – compléter ci-dessous les informations demandées pour le chef de file pour chaque agence partenaire</p>	
<p>3. Approche de mise en œuvre</p>	
<p>Insérer une courte description de l'approche de mise en œuvre proposée pour atteindre les résultats escomptés (en accord avec les TDRs) qui inclue</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description des services proposés - La localisation géographique, l'échelle et impacts pressentis de l'approche - Les avantages/inconvénients/forces/faiblesses du modèle proposé et comment il pourra être adaptés à la zone ciblée (critères de succès et barrières potentielles) - L'approche de travail envisagées (partenariat locaux, modalités d'accompagnement, etc.) y inclus les dispositions prises pour garantir de processus participatif et inclusif. - Un montant approximatif et un calendrier de réalisation de l'étude de préfaisabilité 	